

NUISANCES DU PARC DES CHAMPS-ELYSEE/BACHELARD AUX RIVERAINS

PROBLEME MAJEUR : NUISANCES SONORES

Remis en main propre par les représentants riverains-nord lors de la réunion du 11 Mars 2022 avec la Mairie

REUNION DU VENDREDI 11/03/2022 - ORDRE DU JOUR

Temps imparti : convocation pour 11 heures.

PROBLEME MAJEUR, DE LOIN PREDOMINANT – LES NUISANCES SONORES, LE TAPAGE.

HISTORIQUE : DEBORDEMENTS DU PRUNIER SAUVAGE EN PLEIN AIR DANS UN JARDIN PUBLIC

- Sous le couvert de "Parc des Arts", le Prunier Sauvage jouant de structures d'associations et disposant de ce jardin public, a développé une activité promotionnelle de spectacles de sonorisations en plein air, au plus grand préjudice des quartiers riverains.
- Parmi les premières nuisances particulièrement violentes des prestations de batucadas comprenant plusieurs dizaines de grosses caisses aux frappes cadencées.
- Le Prunier Sauvage a promu d'autres spectacles avec des sons sur-amplifiés en installant en toute bordure de Parc un grand chapiteau démuné d'une quelconque insonorisation : en face d'habitats.
- Faut-il ici encore rappeler la portée sonore des martellements amplifiés de basses dans les quartiers, largement au-delà des riverains directs.
- Parmi ses promotions encore sous ce chapiteau de plein air des prestations sonores amplifiées pour par exemple fête de pays sud-américains, ...
- Malgré pétition, réunions avec les élus et les plaintes des quartiers contre ces nuisances autorisées ou non, les promotions du Prunier Sauvage étaient encore perpétrés en 2021 : un Prunier Sauvage en parfaite connaissance de l'incidence sur l'environnement puisqu'étant présent aux réunions de la Mairie avec les riverains plaignants.

MOTIVATION DU PRUNIER SAUVAGE ET DE SES ASSOCIES :

- Quel est le statut financier du Prunier Sauvage ?
- Quels encaissements effectifs le Prunier Sauvage et ses associés Mix'Arts ont-ils encore tirés cette année (2021) de la promotion de festival en plein air et notamment avec son bar ?
- Quel est le mode de paiement couramment utilisé par ses clients pendant ce type de manifestations ?
- Quelle quantité de visiteurs été déclarée à la Mairie, autorité de tutelle du Parc et quel chiffre d'affaire comptabilisé par le Prunier Sauvage et ses associés?
- Les sponsors ont-ils connaissance des préjudices et nuisances causés à la population Grenobloise ?
- Quid des subventions Municipales au prétexte d'activités sociales (rôle du CCAS pour ce qui le concerne?)
- Comment le Prunier Sauvage fonctionnait-il auparavant avant ces adjonctions de spectacles en plein air au préjudice des quartiers ?
- Quid d'un contrôle :
 - o du fondement des objectifs réels et des publications légales des Associations rémunérées par leurs activités dans un parc municipal ?
 - o **du fondement mercantile/lucrative des festivals et manifestations sonores à Grenoble au détriment des populations riveraines ?**
- Interfaces et/ou rôle MJC ?
- Qui est ou sera le responsable à la Mairie (CCAS ?) du contrôle des activités du Prunier Sauvage dans ce jardin public ?

CONSEQUENCES DES PROMOTIONS DU PRUNIER SAUVAGE DANS CE JARDIN PUBLIC

- Les initiatives malheureuses du couple "Parc des Arts" / Prunier Sauvage : ne sont pas restées sans effets pervers majeurs. Elles ont été, de fait, une incitation à des nuisances sonores de tous genres

- Se justifiant par les promotions sonores en extérieur du Prunier Sauvage, et au prétexte de "Parc des Arts", très rapidement des groupes incontrôlés de Tam-Tams, Batucadas, de percussions martelées par des baffles, des sonorisations amplifiées, ont proliféré accompagnés de toutes les incivilités que l'on connaît et que les quartiers et les usagers subissent au su de tous depuis maintenant trop longtemps.
- Avant ces invraisemblables organisations de spectacles sonores en extérieur – festivals - ces nuisances n'avaient absolument pas cours.
- Le montage malheureux du "Parc des Arts"/ Prunier Sauvage : a rapidement incité à la démultiplication de nuisances sonores de tout genre et généré avec les incivilités que l'on connaît depuis, des nuisances encouragées par d'aberrantes autorisations de "festivals" et autres.
- **Car il est important de noter ici qu'auparavant, pendant plus de cinquante ans ces manifestations sonores, autorisées ou non, n'existaient pas.**
- **De manière évidente, le changement a été provoqué par la modification de l'usage du Parc sans accord des riverains concernés avec :**
 - **La création et l'officialisation de spectacles en plein air (théâtre de verdure et création du "Parc des Arts" en 2019).**
 - **L'installation massive de table de repas, incitant à des barbecues sauvages et à la consommation d'alcools.**
- Des nuisances que nos quartiers sont déterminés à ne définitivement plus subir.

CE QUE SUBISSENT LES RIVERAINS DEPUIS LE "PARC DES ARTS"

- Détente, repos bafoués de jour comme de nuit de façon récurrente, voire permanente en saisons.
- Les martellements des baffles et des tam-tams qui affectent la santé des habitants des quartiers : stress, perte de sommeil, autant pour les enfants, travailleurs (des infirmières qui n'arrivent pas se reposer, ...), des personnes qui pleurent, ...
- D'autres qui fuient leur domiciles dès que possible, allant jusqu'à louer des chambres en hôtel en périphérie de Grenoble.
- Contrainte au claqué-murage (la plupart du temps insuffisant, même avec des doubles vitrages) des riverains même éloignés pendant belle saison, fuite des domiciles, ...
- Grande portée géographique des basses des tam-tams et des sonorisations (forcément, ils sont conçu pour !).
- Dévalorisation des quartiers.
- Des nuisances, dont certaines graves, mais qui sont cependant perpétuées de façon aberrante depuis plus de 3 ans et bien que les autorités en soit alertées.

LE ROLE DES POLICES - UNE INCURIE FACTUELLE EVIDENTE

CONSTATS

- Seuls des prétextes et excuses sont avancés par les Polices : une véritable aubaine pour la délinquance et des incivilités, une réelle incitation à leurs développements.
- Les joueurs et prestataires de tam-tams, batucadas, les percussions, sonos avec même DJ et consoles s'estiment de toute évidence totalement dédouanées dans ce "Parc des Arts", absolument libres de générer à leur convenance tous les préjudices aux riverains et habitants des quartiers.
- L'incurie des Polices a encouragé une véritable délinquance, qui s'estime certainement intouchable, puisqu'elle ne constate aucune prévention, ni même aucune intervention.
- Une délinquance convaincue qu'elle ne risque systématiquement rien depuis plus de 3 ans malgré tous ses manquements au plus élémentaire civisme et au respect des lois, ignorant délibérément l'affichage du Parc et le respect qui est demandé des règles et décrets. Une délinquance à qui personne ne demande de jamais compte et qui n'est jamais sanctionnée.
- Les législations nationale et locale sont bafouées en toute connaissance, au su et au vu des autorités.
- Plus de 3 ans avec une absence totale de traitements et aucun résultat dans un état pourtant prétendu de droit.

- Une dérive grave qui a transformé au su et au vu de tous, ce Parc de Grenoble en une nouvelle autre zone de délinquance qu'il n'était pas auparavant.

TRAITEMENT PAR LA POLICE

- Il ne s'agit pourtant pas ici de trafics, ou de grand banditisme. Paradoxalement pourtant rien n'est fait.
- Demande : des interventions effective de la Police Nationale et de façon efficace (en évitant si possible gyrophares et/ou deux tons, qui alertent parfaitement bien la délinquance).
- Autorisations de saisie des sonos, PC, platines des DJ, des installations bâchées, caddys de supermarchés, groupe électrogènes, produits illicites y compris les "simples boissons alcoolisées", par Monsieur le Procureur de la République (ou autre autorité) pour l'exécution du mandat de maintien de la Tranquillité Publique par Monsieur le Maire de Grenoble et permettre à la Police Nationale de mettre en œuvre ses compétences.
- Quels soutiens vont être apportées aux opérationnels de la Police par leur hiérarchies ?
- Quelles solutions efficaces sont maintenant proposées (pour rappel plus de 3ans) par les autorités de tutelle ?
- Où en est la recherche de solutions entre les responsables Mairie / Police Nationale ?
- Contrôle des résultats pertinents par les autorités politiques et Policières par les autorités de tutelle à Grenoble. Avec mise en place d'indicateurs autres que des statistiques d'interventions et de simples constats.
- Installation de caméras aux entrées du Parc à des fins d'identification et preuves.
- Reprises des rondes de police montée (cheval) comme cela se faisait par le passé.
 - o Interdiction de batucadas, percussions (tam-tams), martèlement des sonos au "théâtre de verdure" créé à l'initiative du Prunier Sauvage sans concertation sur les nuisances imposées aux riverains, et aujourd'hui utilisé pour des percussions et des sonos privés.

ALERTES

- Comme déjà alerté par différentes personnes en réunion avec les élus en 2020 et deux fois en réunion du 12 novembre 2021 : l'incurie des Services perpétrée pendant plusieurs années est devenue pour certains une véritable justification voire incitation à l'autodéfense.

DEGRADATIONS, ENTRETIEN PAR LA MAIRIE - MANQUEMENT AUX REGLES ET LOIS

CONSTAT D'AUTRES DANGEROSES, ILLEGALITES:

- L'absence de surveillance et de présence policière (municipale et/ou nationale) dans ce Jardin Public, a fortement encouragé la dégradation des installations et équipements, notamment électriques.
- Il faut saluer ici les efforts des personnels de nettoyage, qui ne sont en rien responsables et sont d'un maximum d'efforts.
- Aménagements du Parc détournés, barbecues personnels enflammés en milieu arboré, tables en bois carbonisées,
- tessons de bouteilles journaliers à proximité et dans les aires de jeu, (bacs à sable, ...
- coffrets d'alimentation électrique (voir la labellisation du Parc) sans niveau d'IP suffisants, piratés, béants,... autrement dit dangereux.
- consommations illicites dans un jardin de ville ...

DEMANDE D'INTERVENTION CORRECTIVES DE LA MAIRIE PARC ET PROCHE ENVIRONNEMENT

- Action prioritaire souhaitée : suppression des installations qui catalysent les nuisances dont les "discothèques en plein air".
- Fermeture du "théâtre de verdure" aux tapages
- réparation des toilettes et/ou installation de toilettes adaptées et pourquoi pas écologiques (si le prix n'est pas dissuasif).
- coffrets électriques répartis sur le parc : fermés, réparés et/ou changé quand IP insuffisant.
- Signalétique significative :

- reprenant les petits logos trop petits des pancartes pour : les interdictions de tapage, de feu, etc.
- en taille ergonomique, et aux entrées pour une lecture évidente qui peut servir de référence aux patrouilles de police (montée ou autres).
- en protections adaptées - IP type produits de la route adaptée pour un Jardin de Ville laissé grand ouvert jour et nuit à toutes les incivilités.
- Protections physiques réelles aux entrées notamment contre les deux roues motorisées, aux échappements débridés et contre la pratique du weeling.
- Remplacement-fourniture de nouvelles toilettes féminines inexistantes depuis trop longtemps.
- Mise en place de contrôles (avec des responsables dans les organismes publics désignés), entretien et continuité dans le temps (définitions et plannings).
- Trouver un hébergement des gens du voyage ailleurs que sur le Stade Bachelard. Plus de bennes à ordures à leurs arrivées et pendant leur séjour devant les fenêtres des riverains.
- Entretien du revêtement de roulement du cours Albert Reynier notamment par rapport aux camions, semi-remorques qui y sont détournés au milieu de l'habitat. Cf. croisement avec l'avenue Beaumarchais.
- La labellisation du Parc, semble totalement déconnectée de la réalité : électrifications, permanentes et temporaires, piratages électriques à l'intérieur du parc, usage de groupes électrogènes, feux, tapages, dégradations, ...
- NB : les opérationnels affectés au parc ne sont nullement en cause, les débordements, les nuisances relèvent de mesures prises des fonctionnels de la Mairie et de la Police.

LE ROLE DU MAIRE - RECOURS A LA MAIRIE

- Le Maire, premier magistrat de Grenoble a pour mandat notoire de garantir la tranquillité de ses administrés.
- Il dispose d'un mandat de M. le Procureur de la République dont nous demandons la mise en œuvre.
- Suites aux multiples courriers, pétitions, au vu des réunions de 2020 et 2021 avec les élus, et de la reconnaissance des nuisances et préjudices subis par les riverains depuis plus de 3ans, nous demandons donc que cette année :
 - la Mairie avec une intervention formelle auprès de la Préfecture,
 - interdisent ces manifestations sonores et autres "festivals".
- La destination première d'un Jardin Public : repos, détente, sécurité des promeneurs et des enfants. Nous serions reconnaissant que Monsieur le Maire :
 - en finisse avec les autorisations de privatisations du jardin et autres "évènementiels" malheureux
 - qu'il redirige les festivals et autres manifestations du même type, vers des sites appropriés, ailleurs que le Parc des Champs Elysées dans la ville de Grenoble.
 - Arrête que ce soit au préjudice des quartiers, à des fins mercantiles ou non.
- Nous n'envisageons pas de négocier avec des privés des niveaux de délinquances, ni d'incivilités, ni même de nuisances qui n'existaient pas pendant des décennies.

DEMANDE DE COMPTE-RENDUS DE REUNION INTEGRANT LES PROPOS DES RIVERAINS.

- Dans le corps des CR
- En documents corrélatifs s'ils sont référenciés dans le C-R.